

## Accueil du public en situation de handicap

Une **référente handicap** exerce au sein du Greta GPI2D. Son rôle est d'accompagner de former et d'accompagner les équipes du GPI2D (diffuser les bonnes pratiques, veiller à l'égalité de traitement de tous (toutes) les candidat(e)s et stagiaires) mais aussi de répondre aux besoins de nos bénéficiaires, de leur premier contact à leur sortie de formation.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez ainsi la solliciter :

- **Dès votre candidature** : afin d'anticiper vos besoins d'aménagements pour les tests et entretiens et étudier la faisabilité de votre projet avec les responsables de la formation et les autres acteurs concernés.
- **En début de formation** : pour analyser vos besoins avec l'équipe pédagogique afin de mettre en place les aménagements qui vous seraient nécessaires pour la réussite de votre parcours. Ex : demande de tiers-temps pour les examens, aménagements de la durée et du rythme de formation, accessibilité pédagogique (supports de cours, cours et exercices adaptés) ...
- **Pour demander à l'AGEFIPH des financements ou le soutien de partenaires experts**.
- **À tout moment** si vous avez la moindre question ou que vous rencontrez des difficultés !

Quelques exemples d'aménagements réalisés en 2023 pour des stagiaires en situation de handicap, grâce à l'action de notre référente avec le soutien de l'AGEFIPH :

- Financement des frais de formation de 3 personnes,
- Financement d'interprètes en Langue des Signes Française pour 2 stagiaires sourds en formation Autocad,
- Aide humaine pour un stagiaire en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance,
- Financement des frais de transport pour un stagiaire en CAP Electricien,
- Accompagnements dans les démarches de RQTH pour 2 personnes,
- Aménagements de la durée et du rythme de formation pour 2 stagiaires,
- Aménagements particuliers d'emploi du temps pour 1 personne.

**Référente handicap du GPI2D** : Eliane Mathieu, referent-handicap@gpi2d.greta.fr, 06 13 04 19 38.

## Note d'accessibilité du site du GPI2D

L'accessibilité des services publics aux personnes handicapées est une nécessité aux termes de la loi n°2005-102 de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'article 47 de la loi précise que

*"Les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées".*

Le site du Greta GPI2D est évalué selon les outils Google comme étant accessible, avec une note de 97/100 sur la version bureau (ordinateur) et 92/100 sur la version mobile.

 Mobile  Bureau



Accessibilité Bonnes pratiques

 Mobile  Bureau



Accessibilité Bonnes pratiques

Extrait du rapport Google Page Speed Insight au 22.03.2024.